

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 / 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Cheques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.51 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



ANIMAUX DE BASSE-COUR :
L'Exposition-vente, organisée par la Société Centrale d'Agriculture de France a lieu, à Paris, du 8 au 12 novembre inclus.

A GAND, la Société des Aviculteurs Flamands organisera sa 3^e Exposition les 17, 18 et 19 novembre. La Société Royale de Gand exposera en même temps plusieurs milliers des plus beaux exemplaires de volailles de luxe et d'agrément, pigeons, lapins, etc...

IMPORTATIONS DE CHEVAUX :
Suivant une statistique du Comité National de l'Élevage, nous avons importé, en 12 ans, 169.243 chevaux de plus que nous n'en avons exporté, soit un excédent moyen des importations de 13.000 chevaux par an.

PRODUISONS DES ŒUFS : La France, qui exportait encore 20.000 tonnes d'œufs en coquille en 1930, dont près de 5.000 en Angleterre, est devenue importatrice de 16.000 tonnes en 1933.

SURTAXE DE L'ESSENCE : La nouvelle surtaxe de 50 francs sur l'essence, remplaçant l'ancienne taxe de circulation des autos semble donner d'excellents résultats. Le rendement, pour le 2^e trimestre 1934 dépasserait de plus de 90 millions la recette correspondante en 1933. Baissera-t-on cette surtaxe, pour le plus grand bonheur des automobilistes ?

POUR COMPTER LES ABELLES : Le Bureau d'Entomologie du ministère de l'Agriculture des États-Unis vient de réaliser un dispositif automatique pour compter le nombre des abeilles d'une ruche.

CULTIVATEURS ! MÉFIEZ-VOUS DES COURTISERS INCONNUS, VENDEURS DE GRAINES OU PLANTS DE SEMENCES. NE SIEGNEZ AUCUN CONTRAT A LA LÉGÈRE. CONSULTEZ-NOUS AUPARAVANT.

La production mondiale du Blé

Le bureau des statistiques du département d'Agriculture de Washington annonce que la production mondiale du blé, exception faite de la Russie et de la Chine, est évaluée entre 3 milliards 330 millions et 3 milliards 375 millions de boisseaux, soit 369 millions de moins que l'an dernier.

Néanmoins les stocks disponibles sont plus importants que ceux qui existaient l'an dernier à pareille époque.

La décadence de nos exportations fruitières

Nous lisons sous ce titre dans « La Revue des fruits » que, depuis 1925, notre exportation de fruits de table a diminué progressivement de moitié en quantité et des 4/5 en valeur. On appréciera cette baisse en lisant le tableau ci-dessous :

Années (en quintaux)	En 1.000 f.
1925.....	2.176.833
1926.....	1.513.037
1927.....	1.056.473
1928.....	1.401.580
1929.....	1.482.168
1930.....	1.304.985
1931.....	1.274.225
1932.....	945.965
1933.....	1.170.270

Mussolini en berger

Le Monte Mario, la plus haute colline des environs de Rome, va porter à son sommet une colossale statue de M. Mussolini en costume de berger avec une peau de mouton jetée sur l'épaule. On veut ainsi rendre hommage à l'homme qui rendit d'incalculables services à l'agriculture italienne.

A propos de la Crise Viticole

Aux grands maux, les grands remèdes

Sommes-nous entrés dans une période de surproduction chronique ? La terre semble vouloir nous combler de ses fruits, nous dispenser ses richesses, et les hommes s'en plaignent, comme autrefois ils se plaignaient des années de disette — hélas, autrement cruelles que celles d'abondance !

Pour que le producteur puisse écouler normalement sa marchandise, à un prix équitable, il est nécessaire de limiter la production aux besoins de la consommation, besoins limités eux-mêmes, comme chacun sait, par les pouvoirs physiologiques et financiers des acheteurs. Ceci est vrai pour le vin, le blé, la viande, le lait, le cidre, pour tous nos produits agricoles et industriels. Le nombre des consommateurs français n'augmentant pas et nos possibilités d'exportations se trouvant de plus en plus réduites, nous sommes contraints de nous replier sur notre propre marché et de réglementer notre production. Un juste équilibre s'impose aujourd'hui... Le difficile est de l'obtenir en ne lésant personne.

Pour le vin, notre dernière récolte dépasserait 85 millions d'hectolitres et cependant nous quatre gros départements du Midi et de l'Algérie n'ont guère accusé de rendements extraordinaires ! Au rythme moyen de 75 millions d'hectolitres par an, alors que notre consommation n'atteint pas 52 millions, malgré l'active propagande en faveur du vin, nous irons fatalement à un avilissement complet des cours, à un embouteillage formidable, qui achèvera de ruiner près de deux millions de familles françaises.

Une telle perspective émeut, à juste titre, tous ceux qui vivent de la vigne et du vin. Les parlementaires sont alertés ; les associations professionnelles discutent, apprennent. Chacun s'efforce de trouver un remède, à préconiser telle ou telle solution. Nos lecteurs ont vu, en ce Bulletin, les conclusions des travaux de la Commission interministérielle de la Viticulture, relativement au retrait des excédents du marché viticole, à l'accélération de la distillation, à l'application très stricte des dernières lois, aux tarifs de transports et aux moyens propres à faciliter la consommation du précieux nectar, cher à Bacchus.

Il faut avouer que jusqu'à présent, malgré toutes les déclarations énergiques et les promesses du Ministère, les opérations de blocage, de super-blocage et autres, n'ont guère influencé favorablement le marché ! Producteurs et négociants restent assez sceptiques. Certains préconisent l'abaissement à 100 hectolitres du minimum au-dessous duquel les vins ne seraient pas soumis au blocage. Une telle mesure aboutirait à bloquer une production globale de 20 millions d'hectolitres dans la Métropole, contre 1 million à peine en Algérie. Des milliers de viticulteurs en souffriraient chez nous et paieraient pour les coupables, pour ceux qui ont planté inconsidérément et qui pratiquent une véritable industrie de la vigne.

Si les mesures de blocages et super-blocages se révèlent impuis-

santes ; si nos exportations de vins se raréfient — qu'est devenu le fameux débouché américain dont on parlait tant ? — si nos barriques et nos foudres restent pleins ; si enfin des pays étrangers (Grèce, Espagne, Italie, Portugal, Chili, etc...) continuent à nous abreuver de leurs vins, en vertu de traités de commerce — à des prix de dumping — qu'allons-nous devenir et quel sera le sort de notre viticulture nationale ?

Suivons-nous l'exemple des planteurs brésiliens, qui brûlent périodiquement des milliers de sacs de café, pour ne pas les vendre à vil prix ? Ou des maraîchers hollandais, qui jettent à la mer des tonnes et des tonnes de légumes ? Ou des sardinières qui rejettent leur pêche lorsque la sardine est trop abondante ? Ouvrir les bondes de nos tonneaux et laisser couler le vin, à plein, dans les fossés, serait évidemment une solution pour assainir le marché... mais nous ne pourrions nous y résigner sans un serrement de cœur et sans déplorer un tel gaspillage ! Il faut essayer autre chose.

Tout d'abord, interdire rigoureusement toute nouvelle plantation. La loi du 4 juillet 1931 avait déjà apporté des restrictions au droit de planter la vigne. Celles-ci étant insuffisantes, le législateur en a édicté de nouvelles : la loi du 8 juillet 1933 est plus sévère, tout en ménageant la viticulture familiale et les régions non responsables de la surproduction. Toutes les plantations sont suspendues, sauf celles nécessaires à l'entretien du vignoble, sur une surface égale, à l'intérieur d'un même domaine. Les replantations doivent être limitées au remplacement « terrain pour terrain » de vignes arrachées, ou destinées à être arrachées, au moment même de la replantation.

Un autre remède énergique, à l'ordre du jour, consisterait à l'arrachage d'une certaine superficie des vignes. En chirurgie, lorsqu'un organe est grièvement atteint, on en fait l'ablation, si douloureuse et si coûteuse que soit l'opération. En viticulture nous serons obligés un jour, bon gré mal gré, d'opérer de même. Cette opération ne sera guère aisée et ne se passera pas sans génissements, sans récriminations ! Certains objectent déjà que l'on n'arrachera que les mauvaises vignes. D'autres acceptent l'arrachage des vignes... du voisin, seul coupable de ces plantations abusives. Pour que cette opération soit efficace, il faudrait qu'elle soit énergique et généralisée. Non pas un arrachage général, qui mettrait notre pays à nu, mais un arrachage ciblé, qui mettrait notre pays à nu.

Un autre remède énergique, à l'ordre du jour, consisterait à l'arrachage d'une certaine superficie des vignes. En chirurgie, lorsqu'un organe est grièvement atteint, on en fait l'ablation, si douloureuse et si coûteuse que soit l'opération. En viticulture nous serons obligés un jour, bon gré mal gré, d'opérer de même. Cette opération ne sera guère aisée et ne se passera pas sans génissements, sans récriminations ! Certains objectent déjà que l'on n'arrachera que les mauvaises vignes. D'autres acceptent l'arrachage des vignes... du voisin, seul coupable de ces plantations abusives. Pour que cette opération soit efficace, il faudrait qu'elle soit énergique et généralisée. Non pas un arrachage général, qui mettrait notre pays à nu, mais un arrachage ciblé, qui mettrait notre pays à nu.

Arracher une partie du vignoble, c'est revaloriser le reste. L'Etat indemniser le vigneron, à

tant l'hectare ainsi arraché. De nombreux viticulteurs hypothéquent pour se libérer, au moins en partie, immédiatement ; d'où diminution des charges d'intérêt et faculté d'emprunter plus facilement sur les vignobles revalorisés. — A quelle valeur estimera-t-on l'hectare de vigne arraché ? Cinq mille, dix mille francs ou plus ? Tout dépendra des régions, de la valeur productive des vignobles, des Commissions chargées de ces évaluations et des décisions qui seront prises en haut lieu par le Gouvernement. A l'heure où nous écrivons, nous ne pouvons formuler que des hypothèses.

Quoi qu'il en soit, l'heure presse ; il est nécessaire de prendre des décisions urgentes pour sauver notre viticulture en péril. Vouloir toujours remettre à plus tard, nous mènerait un cruel réveil. Nous touchons la plaie du doigt. Aux grands maux, apportons les grands remèdes.

R. FAIVRE.

L'apprentissage agricole et l'encouragement aux familles nombreuses

La Loi d'Encouragement National aux familles nombreuses accorde à toute famille française non inscrite à l'impôt sur le revenu, pour les enfants de moins de 13 ans, une allocation annuelle dans les conditions suivantes :

A partir du troisième enfant si les parents sont vivants ;
A partir du deuxième si le père est mort.

Pour tous les enfants de moins de 13 ans s'ils sont orphelins de père et de mère.

Pour les enfants en apprentissage l'âge limite est reporté à 16 ans.

Les apprentis du Commerce et de l'Industrie bénéficient de ces avantages depuis plusieurs années.

En Loire-Inférieure, la Chambre d'Agriculture a obtenu de faire bénéficier de ces mêmes avantages, les enfants de 13 à 16 ans maintenus à la terre pour y apprendre le métier d'agriculteur.

Donc, les enfants (garçons ou filles) en apprentissage, soit sur l'exploitation de leurs parents, soit chez d'autres employeurs agricoles, pourront profiter des allocations d'encouragement national aux familles nombreuses jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 16 ans.

Pièce prouvant la qualité d'apprenti agricole pour les enfants de 13 à 16 ans.

Deux cas sont à distinguer :
1^{er} CAS. — L'enfant travaille avec ses parents ;

Dans ce cas, c'est un récépissé de la déclaration d'apprentissage délivré par la Chambre d'Agriculture. Il suffit aux parents de demander à la Chambre d'Agriculture le modèle d'imprimé, de le remplir et de le retourner à la Chambre d'Agriculture qui lui délivrera gratuitement le récépissé à remettre à la mairie.

2^e CAS. — L'enfant travaille chez d'autres employeurs agricoles ;

C'est alors un contrat d'apprentissage qui doit être établi en triple exemplaire et signé du père de l'apprenti et par l'employeur.

Un exemplaire reste chez le père de l'apprenti, un chez l'employeur et un à la Chambre d'Agriculture.

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 33, rue de Strasbourg, Nantes, tient des modèles de ces contrats à la disposition des intéressés et fournira tous renseignements complémentaires.

Un Brin de Causette...

« Viens Madelon, viens nous servir à boire, sous la tonnelle, ta ti, ta ti, ta ti... »
Quel joli chant d'allégresse, qui nous revenait sur les lèvres pour cette célébration du grand jour de la Victoire. Ah ! mes vieux poteaux, comme c'est qu'on est l'émus, qu'on se sent tertius camarades, en cette fête commémorative de l'Armistice !

Combien que ça rappelle à chacun des souvenirs, des émotions et des pleurs !!! Tous les poilus s'em brassaient de joie ; le pinard coulait à pitié dans les quarts — ouais c'te vieux pinard gros rouge d'Algérie, mais qui nous réchauffait, qui nous réchauffait, qui nous réchauffait !

An'hui, 11 novembre 1934, c'est encore avec le pinard qu'on fête, mais avec le bon vin de chez nous, qu'on trinque dans nos Sections d'anciens combattants, à la santé de tous les membres et de leurs familles, après avoir honoré comme y faut ceusses qui sont morts pour la Patrie... 1918-1934 : déjà seize années de passées ! Seize années de travail, de soucis, de tracasseries de tout sortes, qu'on blanchi le crâne de beaucoup d'entre nous et qu'on éclairci nos rangs — chacune d'elles ayant emporté en silence quelques pauvres camarades, blessés de guerre, gazés, détraqués par les fièvres, la dissétrie ou les maladies !

Y a seize années que nous chantions à tue-tête c'te belle « Madelon », qu'est passée de mode an'hui, mais qui restera toujours pour nous la Madelon de la Victoire :

« Nous avons gagné la guerre... »
« Et crois-tu qu'on les a eus ! »

Mais quoi c'est qui sont devenus nos anciens alliés, nous qu'avons combattu ensemble pour le Droit et la Liberté ? — Et pis y a t'y point des gros nuages, qui se tassent au centre de l'Europe et qui sont prêts à éclater ? Le Riche-Fureur Hitler, avec tous ses rassemblements de bonhommes, ses nazis et ses sections d'assauts, avant point l'air d'un pasteur menant paître ses brebis. Au reste y cachant point son jeu, pique y arme son pays à tour de bras et que toute la population est militarisée. Parfaitement ! même les femmes, les mères de famille et les enfants à partir de quatre ans. Chacun est embrigadé dans une société, soi-disant pour faire l'éducation physique, mais ouisque y font des kilomètres, sacs au dos, des exercices de tirs et qui marchent à quatre pattes pour se dissimuler dans les broussailles. J'on lu des choses incroyables là-dessus et surtout on voye la photographie du « Fureur », en bonne place dans les familles, comme si qu'il était un nouveau Bon Dieu pour les Allemands.

Défions nous de ce saint là et sentons nous les coudes, pour être pus forts et pus unis que jamais. Y en a assez qui cherchent comme ça à nous diviser. Oubliions nos p'tites rançunes avec les ouaisins, nos camarades de tranchées. Faisons comme là haut la vraie fraternité, celle qui unit jusqu'à la mort et chantons d'un bon cœur la Madelon de la Victoire, pour qu'elle nous verse longtemps à boire (c'est point le pinard qui manque !) et qu'elle assure la Paix à nos enfants !

maître Jeannot

P. S. — N'oubliez point de prendre un billet de la Loterie du Comité d'Entente des Anciens Combattants. Pour quarante sous, vous tenterez la fortune et vous ferez une bonne action.

Fêtes de la longévité

Trois cent quatre-vingt-trois vieux ménages ayant de 55 à 69 ans de mariage, viennent d'être fêtés à Saint-Julien-de-Beycheville, en Bordelais. M. Albert Lebrun dit aux couples présents : « Vous êtes la preuve vivante la plus éclatante de l'excellence du Vin pour la santé de l'homme. »

La Crise du Blé : UN PRÉCÉDENT

Le problème du blé prend une place de plus en plus considérable parmi nos multiples préoccupations. Ses données sont simples, mais, hélas ! la solution l'est moins. Il s'agit de savoir comment on peut remédier à une surproduction en passe de devenir chronique par un décalage chaque année aggravé entre l'offre et la demande. Si l'on décide de traiter la question dans le cadre national, c'est-à-dire de faire du protectionnisme total, en renonçant, en contre-partie, aux exportations, le problème s'aggrave du fait que chaque année, le stock non résorbé s'augmente de cinq à dix millions de quintaux. Si on le place, au contraire, sur le terrain international, c'est-à-dire si on rend la liberté au marché, c'est l'avilissement fatal des cours : l'Argentine, par exemple, qui offrait récemment des blés de l'année à 48 francs, est parvenue en mesure de descendre, pour soutenir la concurrence, jusqu'à 37 francs. A ce cours, ses cultivateurs, paraît-il, s'y retrouveraient encore, alors que chez nous, il ne représente même pas le montant des frais de semence et d'engrais, le loyer de la terre et l'impôt... Quant au blé russe, produit par de véritables forçats du sol et réquisitionné contre quelques maigres bons de vêtements, des économistes ont calculé qu'il pourrait être jeté sur le marché mondial à des prix allant de 25 à 30 francs... En gagée dans cette lutte, la France succomberait fatalement.

Est-ce à dire, cependant, que la situation soit, de ce fait, absolument sans issue ? Non, car notre pays est plein de ressources et souvent la solution salvatrice apparaît alors qu'on désespérait le plus. Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois qu'une crise de ce genre éclate. Il y a un peu plus d'un siècle, les guerres napoléoniennes, avec l'incertitude qu'elles créaient, avaient abouti à aggraver le problème économique. La consommation du pain, notam-

ment, avait diminué progressivement depuis l'année 1805 jusqu'à 1810, au point de faire naître un véritable embouteillage des blés analogue à celui auquel nous assistons. Or, Napoléon, dès le 18 avril 1810, se rendant compte du péril, avait créé par décret une « régie économique » chargée d'effectuer des achats de blé pour le compte de l'Etat. Le 11 mars 1815, les stocks ainsi constitués pour le seul approvisionnement de Paris atteignaient 95.400 quintaux.

Par ailleurs, Lazare Carnot, nommé ministre de l'Intérieur par l'Empereur en 1815, se préoccupa, dès son entrée en fonctions, d'équilibrer le budget national en favorisant l'exportation des blés, c'est-à-dire en dégageant en même temps le marché. Pour l'année 1815, l'excédent des exportations sur les importations atteignit 1.900.000 quintaux. Si l'on veut bien réfléchir que la surface totale des terres emblées ne représentait que 43 % des superficies actuelles, que les paysans de l'époque, ignorants des engrais chimiques, utilisaient à peine les engrais naturels et que le rendement à l'hectare ne représentait de ce chef que 57 % du rendement moyen de nos vingt dernières années, on reconnaîtra que le résultat était brillant. Lazare Carnot, du reste, se préoccupait d'éviter que les sorties de blés français se traduisent par une élévation des cours à l'intérieur ou par une disette partielle. A cet effet, il avait organisé une sorte de vaste référendum auprès des préfets sur les ressources et les besoins en grains de leurs départements ; n'autorisant les exportations et ne stockant, dans les centres de Corbeil, Pontoise, Charente et Meaux, que dans la mesure où les blés franchissaient la frontière ou achetés par l'Etat laissaient une marge suffisante à la consommation nationale courante. En somme, n'est-ce pas le but après lequel nous courons en 1934 ?

(Lire la suite à la 2^e page)

La Production Laitière et la Coopérative

Par DE CRAZANNES

La crise agricole frappe petit à petit tous les produits de la terre et chaque jour davantage le paysan français voit la gêne s'installer à son foyer ; la baisse des prix, accentuée par la surproduction d'une part, par la sous-consommation de l'autre, sous-consommation que justifie la diminution constante du pouvoir d'achat des consommateurs de toute classe, prend les proportions de catastrophe. Faut-il donc désespérer ?

Nous voudrions démontrer que le cultivateur tient dans ses mains l'outil qui lui permettra d'atténuer d'abord les effets de la crise, de l'enrayer sûrement ensuite et de recevoir des jours prospères. La Terre de France ne saurait mourir.

Dans la débâcle générale une production résiste, et continue à donner des résultats sinon tout à fait satisfaisants du moins très acceptables par comparaison, c'est la production laitière.

Elle a résisté, elle continue à assurer la vie de la famille paysanne, à alimenter par des paiements réguliers le financement de la vie journalière, parce que seule de toutes les productions françaises, avec la betterave, elle avait réalisé avant la crise une organisation suffisante pour faire face à la défense auprès des Pouvoirs publics.

La Confédération générale des Producteurs de lait et la Fédération nationale des Coopératives laitières ont lutté sans relâche, depuis des années, contre les conditions déplorables réservées à notre grande production par la politique économique lamentable des divers gouvernements depuis la guerre. C'est à elles, et à leurs interventions incessantes, que sont dus les contingents étroits et l'élévation des droits de douane qui ont arrêté — temporairement — l'invasion des produits laitiers étran-

gers qui menacent la vie même de notre marché national et par conséquent celle de nos producteurs.

Telle est l'œuvre magnifique d'une organisation professionnelle qui cependant ne s'appuie réellement que sur quelques fédérations régionales anciennes et fortes, mais encore trop peu nombreuses. Quelle n'est pas été leur puissance si toute la France laitière en eût groupée derrière elles.

C'est la nécessité de compléter à tous les échelons, départemental, régional, national, cette discipline, ce groupement, cette unité du paysan producteur de lait que nous voudrions exposer, démontrer et faire admettre par les producteurs mêmes des régions restées jusqu'à présent en dehors du grand mouvement coopératif.

Au début de ces considérations, il importe de donner à chacun une idée exacte de l'importance de la production laitière. Elle occupe en effet — on l'ignore trop — une place de premier plan dans l'économie nationale.

Dans 1.530.000 foyers ruraux sont réparties huit millions cinq cent mille vaches laitières dans la proportion ci-dessous :

10 % de ces vaches dans des étables de plus de 20 vaches ;
12 % de ces vaches dans des étables de 5 à 10 vaches ;
78 % de ces vaches dans des étables de moins de 5 vaches.

Le montant de la production annuelle a dû varier ces dernières années entre 140 et 160 millions d'hectolitres, dont la valeur — même aux prix actuels — doit avoisiner douze milliards de francs.

21 % de cette production servent à la nourriture des veaux ;
31 % de cette production sont consommés en nature ;

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours. Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes

34 % de cette production se transforme en beurre ;
14 % de cette production se transforme en fromages.

Qu'on retienne seulement ces quelques chiffres : 78 % des vaches laitières appartiennent à de petites exploitations. Ces dernières sont donc intéressées dans 78 % de la production et dans la même proportion à la prospérité de la production laitière.

C'est la raison pour laquelle nous affirmons que défendre la production laitière c'est défendre les intérêts du paysan français.

Bien peu de gens encore consentent à se rendre compte de ce fait. Il en est encore moins pour se préoccuper de ce que peuvent être les besoins ou les aspirations professionnelles de cette masse paysanne.

En beaucoup de régions le paysan est incapable d'exercer la moindre action sur le cours de ses produits. Sur tout ce qu'il achète, par contre, il subit automatiquement la répercussion de tous les impôts, charges, spéculations, majorations. Il paie tout trop cher, il vend toujours trop bon marché.

Il faut dire la vérité à ses amis : cet état d'infériorité, cette impuissance à défendre ses intérêts les plus vitaux, le paysan français en est le premier et le principal responsable.

Son besoin inné d'indépendance, son individualisme obstiné, sa méfiance instinctive pour tout ce qui pourrait l'amener à mettre un tiers dans la confidence de ses petites affaires, l'ont confiné trop souvent dans un isolement funeste. Il est alors forcément la proie facile de commerçants avisés, puissants, au courant de toutes les circonstances qu'ignorent les cultivateurs de village.

C'est ainsi que nos paysans, faute de savoir s'unir à leurs semblables dans des formations économiques coopératives, voient leur échapper des possibilités de profits et d'amélioration de leur exploitation qui leur reviendraient de droit, s'ils consentaient à s'organiser.

Or, seule la coopération agricole peut leur offrir les moyens de s'organiser, et à l'heure même où c'est à elle qu'on fait appel partout pour tenter de résoudre la question du blé, il faut bien rappeler que c'est la production laitière qui, la première, a démontré les bienfaits qu'on peut retirer de cette forme de groupement.

Les Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou, nées d'une période de misère totale amenée par la phylloxéra qui venait de miner une contrée séculairement viticole, n'ont cessé de se développer de 1888 à nos jours, elles ont ramené et maintenu dans leur région une prospérité et une stabilité remarquables. Elles sont au nombre de 138, regroupant 90.000 sociétaires, groupées en une association forte et puissante. Cette dernière leur assure un contrôle technique de fabrication et d'outillage, les représente et les défend auprès des Pouvoirs publics, assume leur défense juridique et contentieuse en cas de besoin, passe des marchés collectifs pour leur compte, organise leur représentation aux expositions et leur publicité, en un mot constitue le cerveau de ce grand corps tout en laissant à chaque laiterie une large part d'indépendance et d'autonomie.

Cet exemple a été suivi avec succès par la Fédération des Laiteries de Touraine, Maine, Anjou, par la région du Sud-Ouest, celle du Sud-Est, la Fédération des Coopératives du Bassin de Paris, la Fédération des Coopératives de Normandie, etc., etc. Le mouvement gagne chaque jour en étendue et en profondeur ; seules quelques régions, la Bretagne en particulier, semblent encore hésitantes et ne s'associent qu'à regret, et bien faiblement, à ce mouvement d'émancipation paysanne.

Nous pensons que ce retard — si regrettable tant au point de vue national — tient surtout à une méconnaissance à peu près complète des lois et conditions nécessaires à la réussite des coopératives, et c'est ce que nous essaierons de démontrer dans un prochain article.

CHAUDRUC DE CRAZANNE,

Président de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières ; Vice-Président de la Confédération Générale des Producteurs de Lait ; Secrétaire général de l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou.

Contre les Pucerons lanigères

Pour empêcher les pucerons lanigères d'aller hiverner sur les racines, M. Petit, de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles, recommande d'appliquer au pinceau ou de pulvériser sur les colonies de pucerons, dans le courant de l'automne, une solution alcoolique de savon de Marseille, dont voici la formule : dissoudre, dans de l'eau de pluie, 18 grammes de savon de Marseille, étendre à un litre et ajouter 150 centimètres cubes d'alcool à 90°.

Exonération de l'Impôt Foncier des Terrains plantés en Bois

Le décret du 20 juillet 1934, pris en application de la loi du 6 juillet 1934 sur la réforme fiscale, a modifié comme suit les dégrèvements fonciers en matière de plantations de bois.

« Art. 4. — Les dispositions relatives aux dégrèvements d'impôts foncier pour semis, plantation ou replantation de bois sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Tout terrain ensemencé, planté ou replanté en bois, est exonéré de l'impôt foncier pendant les trente premières années du semis, de la plantation ou de la replantation.

« Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire devra former une réclamation dès l'année qui suivra celle de l'exécution des travaux, dans le délai ordinaire des demandes en réduction en matière de contributions directes. Lorsque la réclamation sera présentée dans ce délai au cours d'une année comprise dans les cinq premières années de la période trentenaire, elle pourra encore donner lieu à l'exonération pour la fraction de ladite période restant à courir du 1^{er} janvier de l'année de sa présentation. »

Un coffre-fort ancien, bon marché ou d'occasion est dangereux. — Achetez un coffre-fort Bauche.

Celliers pleins Vigne vide

Bacchus est en liesse ! on boira bien cette année !

L'abondance est partout et si les prix ne sont pas élevés on s'en consolerait en faisant soi-même une bonne consommation de ces bons vins du terroir qui sont certainement un peu responsables des beautés du caractère français.

La terre du vignoble généreuse et pressée par le temps très favorable a fait passer dans le jus de la treille « la quintessence de ses entrailles », comme disait Rabelais, et cet enfantement généreux qui a produit tant de récolte n'a pas été sans épuiser notre mère nourricière. Celle-ci ayant beaucoup donné a peu retenu pour elle, ses réserves ont disparu, distribuées trop généreusement, et selon l'expression populaire, elle est « à plat ».

Comme le cycle impératif de la nature veut qu'elle produise à nouveau l'année prochaine, et comme la prudence et la malice du vigneron lui conseilleront de la faire produire au maximum (pour la raison économique qu'à des prix bas doit correspondre une forte production si l'on veut faire des bénéfices), le vigneron « regonflera » sa terre « à plat » en y ajoutant les éléments enlevés par la récolte.

En vertu du principe de Lavoisier « Rien ne se perd rien ne se crée » il remettra ce qui a été exporté par la forte récolte actuelle, c'est-à-dire l'Acide phosphorique et la Potasse d'abord, l'Azote ensuite.

Tous les autres éléments, la Vigne les puise dans l'air, réserve inépuisable. L'oxygène qui lui sert à sa respiration comme le gaz carbonique, vient sans frais aucun pour le vigneron se fixer dans le raisin de la grappe pour y former le sucre qui donnera l'alcool du vin, et cela grâce aussi à l'hydrogène de l'eau qui ne coûte rien. Toutes les combinaisons de ces éléments gratuits ne pourront pas se produire sans que se trouve dans le sol la Potasse qui sert à donner de belles grappes sucrées, garnies, résistant à la pourriture, aux maladies cryptogamiques et même à l'attaque de certains insectes.

Ces combinaisons des corps qui produiront l'alcool seront favorisées aussi par la présence de l'Acide phosphorique sans lequel il n'y a pas de bois solides, bien acides, capables d'assurer une bonne circulation de la sève et une bonne aspiration des éléments fertilisants par les racines, et sans aussi l'Azote qui dans une fumure bien équilibrée contraindrait la vigne à produire en abondance, tout en la tonifiant par le fait que le feuillage bien azoté aspire à grandes gorgées l'oxygène et rejette le gaz carbonique qui s'y trouve en excès.

Puisque nous sommes actuellement heureux de notre récolte (pas de son prix de vente hélas ! mais il vaut mieux avoir trop de vin que pas du tout n'est-ce pas ?) soyons reconnaissants à la vigne, et puis, quelle s'est bien fatiguée pour nous, nourrissons-la bien dès cet hiver. C'est une grave erreur que d'attendre que le débouillage ait eu lieu pour mettre en terre son acide phosphorique (super ou phosphate bicalcique) et sa potasse (chlorure ou sulfate de potasse). Plus tôt la terre les aura reçus, meilleurs en seront les résultats.

Comme doses ?... Ne craignez pas cette année d'avoir la main lourde ! Votre vigne fatiguée vous en sera reconnaissante, et comme les années se suivent sans se ressembler.....

R. de DREUZY.

Les plus importantes pépinières de

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

Spécialité Muscadet, greffes sélectionnés.

Prix-courant franco sur demande.

E. LEMERLE, « Le Lion d'Or », Nantes

On demande des représentants.

Le durcissement des Cidres

La maladie de l'aigre, de l'acécence, ou des cidres piqués se confond souvent avec la maladie de la fleur des cidres. Il se forme, en effet, également à la surface du liquide, une voile blanchâtre, dont le microscope, seul, peut permettre la distinction. Le cidre prend, il est vrai, un goût et une odeur d'aigre, mais, au début, ce caractère faisant défaut, la distinction est fort difficile.

Le voile, dans la maladie de l'aigre, blanchâtre et très tenu au début, s'épaissit à mesure que le mal fait des progrès et devient finalement une membrane visqueuse, très consistante, connue sous le nom caractéristique de *mère du vinaigre*. Au microscope, le ferment, qui est une bactérie appelée « mycoderma du vinaigre », a la forme d'une très petite cellule sphérique, mesurant à peine 1 à 2 millimètres de diamètre. Il faut donc un très fort grossissement pour l'apercevoir. La reproduction se fait de la façon suivante : la cellule se coupe en son milieu et les deux cellules formées restent réunies sous l'aspect d'un 8. Mais la reproduction continuant, il se forme un véritable chapelet. L'immobilité est une condition de développement de ce ferment. Si on l'immerge dans le liquide, il meurt asphyxié.

L'action du ferment de l'aigre est analogue à celle de la fleur, mais plus grave, car l'alcool, au lieu d'être détruit, est transformé en un corps, l'acide acétique qui est le principe du vinaigre.

Les cidres faibles en alcool sont surtout les plus sujets à s'aigrir. Il faut, en outre, une température convenable de 15 à 20 degrés pour le développement de ce ferment. Au-dessous de 15 degrés, il ne peut vivre. Il se développe plus rapidement que le mycoderme de la fleur, car, pour détruire un degré d'alcool, qu'il transforme en 10 grammes d'acide acétique, il ne lui faut que 18 litres d'air.

L'acidité des moûts de cidres est très variable selon la provenance : elle peut aller de 50 centigrammes par litre jusqu'à 10 ou 11 grammes. Il convient donc de faire choix d'un mélange de fruits sucrés, amers et acides de façon à ne pas dépasser une moyenne que M. Lechartier a estimée à 4 grammes évaluée en acide sulfurique. Ce chiffre peut sans inconvénient être dépassé et aller jusqu'à double, pourvu qu'il s'y trouve dans la boisson une quantité égale de tanin, l'un étant le correctif de l'autre. Cependant c'est à la dose d'environ 4 grammes que le parfum et le bouquet paraissent ressortir au maximum.

On ne saurait être trop attentif à prévenir cette altération malheureusement trop commune dans nos régions cidricoles, qui fait du meilleur cidre une boisson insalubre et réellement dangereuse, occasionnant des maux de tête, des maux d'estomac, etc.

Les moyens à mettre en œuvre contre l'acidification sont de deux ordres : 1° préventifs ; 2° curatifs. Moyens préventifs. — Les fûts devront, avant toute introduction de cidre, avoir été bien lavés à l'eau bouillante, rincés ensuite à l'eau froide et séchés immédiatement avant l'entonnage.

Pour éviter la pénétration de l'air à travers les joints ou les jointures des fûts, certains praticiens conseillent le suiffage intérieur précédé et suivi d'un méchage, puis d'un bouchon d'alcool. Dans le même ordre d'idées, on conseille de faire usage de fûts qui ont contenu de l'huile d'olive.

L'acidification est surtout à craindre dans les fûts en vidange. Plusieurs procédés sont recommandés dans ce cas. Certains préconisent de verser à la surface du cidre de bonne huile d'olive de façon à former une couche mince mais continue sur toute la surface du liquide. Nous préférons l'huile de vaseline qui a la propriété de ne pas rancir. D'autres personnes recommandent le méchage renouvelé des tonneaux en vidange, puis leur fermeture complète, ne laissant qu'une petite ouverture sur le fût ou sur la bonde, que l'on ferme par une cheville qui se retire à volonté afin de permettre le tirage du cidre.

Le meilleur moyen consiste à munir le fût d'un purificateur d'air, qui filtre et stérilise à la fois l'air pénétrant dans le tonneau à la suite du tirage par la canelle ou robinet.

Moyens curatifs. — Lorsque l'acidification est commencée sans cependant être trop avancée, on utilise, dans certaines régions la cendre de bois ou du carbonate de chaux, à l'état de craie finement pulvérisée. Il se forme de l'acétate de chaux avec dégagement de gaz carbonique. Les doses à employer sont fixées par tâtonnements.

Si le mal est un peu plus grave, on peut tenter de neutraliser l'acide acétique par une solution de carbonate de potasse.

On fait d'abord un essai sur quelques litres, afin de se rendre compte de la quantité de carbonate nécessaire. Puis l'on verse la solution dans le fût en agitant. Dans tous les cas, la dose de 200 grammes de carbonate de potasse par hectolitre ne doit pas être dépassée. Le cidre est collé huit jours après ce traitement avec 10 grammes de tanin pur à l'alcool ; puis il est soutiré après huit nouveaux jours dans un fût fortement méché. La loi ne permet pas la mise en vente des cidres ainsi désacidifiés ; on devra donc les consommer uniquement à la ferme.

Le tartrate neutre de potasse est quelquefois utilisé, on essaye d'abord avec 100 grammes par hectolitre de cidre, et on peut aller jusqu'à 400 grammes.

Enfin, si le degré d'acidité est très prononcé, on fait usage du bicarbonate de soude qu'on met dans la carafe au moment de la remplir à la canelle et non dans le tonneau, ce qui provoquerait le noircissement.

L'acide acétique est ainsi neutralisé et le dégagement d'acide carbonique rend le cidre gazeux, ce qui n'est pas désagréable, surtout en été. On n'emploie qu'une pincée de bicarbonate par litre de façon qu'avec une dépense de quelques sous on traite un hectolitre.

On a beaucoup conseillé le soufite de bismuth pour arrêter le durcissement des cidres. Ses effets sont très marqués et plus on en met, plus le durcissement est retardé ; mais 10 grammes par hectolitre sont plus suffisants au début de la maladie, sans aucun inconvénient au point de vue hygiène.

Il convient de ne recourir que le moins possible à l'acide salicylique, aux fluorures, aux éols et formols, dont quelques-uns employés à haute dose pourraient être dangereux.

P. MONTHULÉ.

(Le Progrès Agricole.)

Achats de Semences et Ventes de Récolte de Pommes de Terre

Nous sommes très fréquemment consultés sur un genre d'opérations souvent offert à la culture, et qui consiste à faire signer simultanément au cultivateur un contrat d'achat de semences et un contrat de vente de récolte, les deux contrats n'ayant aucun rapport entre eux.

Nous faisons connaître qu'à part le cas des pommes de terre de féculerie, où l'achat des semences et la vente de la récolte sont très fréquemment liés, nous déconseillons formellement le genre d'opérations exposé ci-dessus.

Nous devons, en effet, signaler que, dans la plupart des cas où nous en avons eu connaissance, il était pratiqué par des maisons au sujet desquelles nous avons reçu des plaintes nombreuses de la culture.

Confédération nationale des Producteurs de pommes de terre.

Les Pommes de Terre dans l'alimentation du Cheval

On donne quelquefois au cheval des pommes de terre ; en Allemagne, on prétend que les blanches sont les meilleures et que les rouges et les foncées conviennent beaucoup moins. Dans ce pays, ils donnent 6 kilos pour remplacer 2 kg. 500 de foin, tandis qu'en France on remplace 100 kilos de foin par environ 300 kilos de pommes de terre.

On fait cuire les tubercules et on les mélange ensuite avec de la paille hachée, de l'avoine et un peu de sel. Anciennement, en Bretagne et en Bourgogne, on les pommes de terre étaient ordinairement à bon marché, les maîtres de postes remplaçaient le foin par ce tubercule, dans la proportion de 40 livres de pommes de terre pour 20 livres de foin, pour leurs attelages de 5 chevaux. Mais dès que les pommes de terre commencent à germer, on remettrait les chevaux au foin.

Un certain nombre d'éleveurs donnent encore aujourd'hui aux chevaux, au moment de la préparation pour la vente, des pommes de terre cuites qui les mettent en embonpoint.

Les Céréales et les gelées

L'hiver dernier a, dans bien des régions, causé de graves dégâts dans les céréales et, dans notre région de l'Ouest, l'avoine d'hiver a particulièrement souffert des froids prolongés. Est-il possible d'éviter ou tout au moins d'atténuer ces dégâts ?

Chacun sait l'importance du choix de la variété, de la préparation du sol, de la date des semailles, de l'intervention opportune des façons culturales. Mais on connaît moins les engrais dont les effets ont pourtant été maintes fois observés.

C'est évidemment surtout dans les pays froids que cette action a été étudiée ; mais en France également on a fait de nombreuses constatations. Pour n'en citer qu'une : l'hiver dernier on a observé aux cultures expérimentales de Lieusaint (Seine-et-Marne) que la gelée avait atteint les blés sans potasse, moins robustes dans leurs tissus mêmes ; leurs racines, moins fortes, n'avaient pas résisté au déchaussement des gels et dégels successifs. La reprise dès avril a été médiocre ; les blés se « perdaient » et restaient « courts ».

A quoi est dû cet effet des engrais ? Diverses explications ont été données. Elles ne se contredisent pas. Nous en retiendrons trois. Tout le monde sait que lorsqu'on dissout un sel dans l'eau, celle-ci ne gèle plus à 0 degré, mais à une température inférieure et d'autant plus basse que la solution est plus concentrée. L'apport d'engrais a pour effet de concentrer les solutions du sol et par suite d'abaisser son point de congélation. Il durcit à une température légèrement inférieure, et

surtout, la couche gelée sera moins épaisse, et les racines seront détériorées moins profondément.

L'effet sur la sève des plantes sera le même. Plus elle sera concentrée, plus basse sera sa température de congélation et moins graves seront les lésions. Tous les engrais rapidement solubles peuvent contribuer à ce résultat. Mais la potasse joue un rôle particulier, parce que, au début de la végétation, c'est elle qui est la plus avidement absorbée par les plantes. D'un mémoire dont l'un des signataires est M. Vincent, directeur de la Station agronomique de Quimper, il résulte que, un mois après la germination, la matière sèche du blé contient 4 % de potasse et seulement 0,1 % d'azote minéral, et 1,3 % d'acide phosphorique.

Cet effet des engrais, des engrais potassiques en particulier, sur la résistance aux froids est une raison de plus pour ne jamais négliger la fumure d'automne des céréales, fumure indispensable pour ailleurs pour obtenir de récoltes abondantes et de belle qualité, et par suite pour abaisser leur prix de revient et faciliter leur écoulement.

Signalons, pour terminer, que ceux qui ont fini leurs emblavures sans avoir incorporé au sol avant les semailles l'acide phosphorique et la potasse nécessaires, peuvent très bien épandre, avec certitude de bons résultats, super ou phosphate bicalcique et chlorure de potassium, quelques jours après la levée de la céréale.

J. VALENTIN,

Ingénieur agronome.

La Crise du Blé Aux Planteurs de Tabac

(Suite de notre 1^{re} page)

Les circonstances, il est vrai, ne sont pas tout à fait les mêmes. En 1815, on ignorait ce système à la fois hypocrite, ambigu et dangereux de l'admission temporaire, moyen de tourner la loi par la loi elle-même. On sait qu'il consiste à permettre, en dehors de tout contingentement, l'entrée en France de blés exotiques, sous condition de réexportation par la minoterie acheteuse d'une quantité de farines correspondantes ; c'est, en somme, l'exécution d'un travail à façon. En 1932 et 1933, il est arrivé chez nous, sous cette forme, près de huit millions de quintaux de blé tendre, au tarif spécial de 80 francs au lieu de 150. Comme une partie des farines correspondantes n'est pas réellement réexportée ou n'est réexportée que sous forme de « farines basses », car il est assez difficile au service des douanes de faire la différence, on voit que là encore, si la manœuvre a tout à gagner au système de l'admission temporaire, le producteur a, lui, tout à perdre à une pratique qui ouvre la porte à la concurrence déloyale et à la fraude. Ces inconvénients ont d'ailleurs été signalés à maintes reprises par les syndicats professionnels et les Chambres de Commerce.

En 1815, on ignorait aussi la dénaturation, qui est une opération de déglacage du grain, le rendant impropre, théoriquement, à la consommation. Arme à deux tranchants, argument qui a, du pour et du contre. Car il ouvre la porte, comme l'admission temporaire, à toutes les fraudes, à tous les distinguos subtils. Sous l'Empire, on pouvait déclarer : « Tant de quintaux pour la France, qu'il s'agisse du pain ou de la nourriture de la basse-cour. Le reste vendu à l'étranger ». Aujourd'hui, hélas ! on a beau forcer la dose en ce qui concerne la consommation humaine et animale, il en reste toujours trop pour passer les frontières.

Mais il n'en reste pas moins, de la leçon de la crise de 1815, que ni en ce qui concerne les besoins et les possibilités, nationales, ni en ce qui touche le marché mondial du blé, nous ne sommes suffisamment instruits. Ce qu'on appelle « la politique du blé » n'est, depuis trois ans, qu'une série de tâtonnements, de mesures insuffisantes ou contradictoires. Le « prix minimum », qui aurait été une excellente chose à condition qu'il fût respecté, s'est révélé à l'usage une détestable plaisanterie. L'Etat, fasciné par une trésorerie défilante, n'ose pas, par ailleurs, pratiquer largement le système des stocks nationaux de Carnot... Alors, qu'on cherche une autre solution ! Il est grand temps...

L.-D. ARNOTTO.

(Reproduction interdite.)

Pommes de Terre de Semence

Toutes variétés. Nous consulter. Passez vos commandes avant les gelées.

La Magnésie et la qualité boulangère des Blés

Les blés de France sont généralement beaucoup moins riches en gluten que certains blés exotiques, le Manitoba par exemple, dont l'emploi, en mélange avec les nôtres, devient de plus en plus une nécessité pour assurer une panification convenable. Or, après de nombreuses analyses rigoureusement conduites, la valeur boulangère des blés, leur teneur en gluten, se sont montrés en relation très étroite avec la teneur en magnésium des grains.

On admet, depuis Loew, que le Magnésium intervient directement dans l'assimilation du phosphore, de même que dans les processus synthétiques qui conduisent aux composés nucléo-protéiques : de là son importance dans les grains. Les composés magnésiens agissent d'ailleurs comme de véritables catalyseurs vitaux ; présents en très faibles quantités, toujours inférieures au millième, on les retrouve dans les substances organiques, physiologiquement les plus importantes. La Chlorophylle, centre organique de l'assimilation du carbone par toutes les plantes vertes, est un composé organo-magnésien. La phytine, principale substance phospho-organique de réserve des grains, est aussi un composé magnésien. Le magnésium paraît être, par ailleurs, indispensable à la formation des substances grasses.

Cette nécessité constante du magnésium dans la végétation, cette action prépondérante dans tous les phénomènes d'assimilation et de mise en réserve des éléments primordiaux ne prouvent-ils pas surabondamment qu'il faut ajouter au sol, et principalement dans les exploitations de culture intensive, du magnésium associé à d'autres principes fertilisants, sous une forme soluble à l'eau et directement assimilable ?

De tels engrais existent actuellement dans le commerce, et le nitrate de magnésie et de chaux remplit bien toutes les conditions ci-dessus examinées.

(Extrait du journal « L'Engrais » du 12 octobre 1934.)

ARRÊTÉ relatif aux déclarations pour la Culture du Tabac en 1935

Article 1^{er}. — Les déclarations pour la culture du tabac en 1935 seront reçues, aux jours et heures indiqués dans le tableau annexé au présent arrêté, dans les mairies des communes autorisées à planter du tabac pour l'approvisionnement des Manufactures de l'Etat, avec le concours et l'assistance des Maires, par les agents du service de la culture du tabac désignés à cet effet. Les déclarations seront inscrites sur des registres (modèle N° 1) fournis par l'Administration des tabacs, cotés et paraphés par nous ou par nos délégués.

Article 2. — Aux termes de l'article 180 de la loi du 28 avril 1816, il ne devait pas être fait de déclaration pour moins de 20 ares en une seule pièce de terre. Toutefois, conformément à l'article 3 de la loi du 21 décembre 1872, il pourra être reçu des déclarations pour des pièces d'une contenance inférieure, pourvu qu'elle ne soit pas au-dessous de 5 ares et que l'ensemble de la déclaration représente au moins 10 ares.

Article 3. — Les déclarants devront se présenter en personne, à moins d'empêchement grave, auquel cas, soit par eux, s'ils savent écrire, soit par le Maire s'ils ne le savent pas, ils donneront délégation formelle à une personne nommément désignée, de faire la déclaration pour eux.

Ils devront justifier qu'ils sont propriétaires ou fermiers en vertu de titres légaux des terres déclarées et que ces terres n'appartiennent pas à des planteurs interdits, ou bien qu'ils en étaient fermiers par baux ayant date certaine antérieure aux faits qui auraient motivé l'interdiction, les titres de propriétés pourront être remplacés par un extrait de la contribution foncière, certifiée par le Maire quant à la possession des terres.

Article 4. — Ne seront admis que les déclarants reconnus solvables par nous et par M. le Directeur général du S. E. I. T., ou qui pourront fournir une caution pour la garantie de leurs engagements (article 190 de la loi du 28 avril 1816).

La solvabilité des déclarants sera suffisamment établie par la justification du paiement, par chacun d'eux, de 10 francs de contribution foncière. A cet effet, les déclarants devront représenter leur dernier aversissement de contributions directes, ou à défaut de cette pièce, un certificat du Percepteur constatant la somme de la contribution foncière actuellement à leur charge.

Les personnes qui se présenteront pour servir de caution devront également justifier qu'elles paient au moins de 10 francs de contribution foncière, qu'elles cautionneront de déclarants.

Article 5. — Les déclarations énonceront exactement les noms, prénoms, surnoms et domiciles des cultivateurs déclarants ; la désignation, la situation et la contenance de chaque pièce de terre. Elles indiqueront, en outre, les tenants et les aboutissants de chacune des pièces déclarées.

Conformément à la décision ministérielle du 26 novembre 1888, aucune déclaration ne pourra être reçue après la clôture des registres.

Annexe à l'Arrêté Préfectoral du 2 Novembre

Fixation des jours et heures pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la Mairie de leur commune la déclaration de planteurs de tabac en 1935 pour l'approvisionnement des Manufactures de l'Etat.

Arrondissement de Nantes

Basse-Goulaine : 17 novembre, de 9 à 11 heures.

La Chapelle-Basse-Mer : 19 novembre, de 12 à 17 heures.

Saint-Julien-de-Concelles : 20 et 21 novembre, de 12 à 17 heures.

VIVE LE FRUIT FRANÇAIS

LE FRUIT FRANÇAIS

traités vos arbres en hiver à l'IVERNOL

Il vous apparaîtront, au printemps, avec une écorce lisse et saine. Leurs fruits, abondants, n'auront rien à envier, quant à l'aspect, aux fruits étrangers, tout en conservant l'exquise saveur du terroir français.

Les larves, les œufs des insectes, seront détruits. Les mouches, les chenilles, les pucerons auront disparu.

ESSAYEZ !

Société « LE FLY-TOX »
22, rue de Marignan, Paris (8^e)

Renseignements au Syndicat

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 5 Novembre 1934

ANIMAUX	Aucun	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.532	3.750	6 10	5 20	4 10	6 90	3 65	2 85	2 05	4 27
Vaches.....	2.452	2.350	5 90	4 60	3 80	7 30	3 55	2 53	1 90	4 67
Taureaux.....	395	385	4 70	4 10	3 70	5 40	2 82	2 25	1 85	3 35
Veaux.....	2.006	1.900	9 00	7 30	5 80	10 10	5 40	4 15	3 50	6 05
Moutons.....	14.776	13.800	15 10	10 70	8 90	16 20	7 55	5 02	3 90	8 10
Porcs.....	2.100	2.100	6 00	5 72	4 00	6 42	4 20	4 00	2 80	4 50

Du Jeudi 8 Novembre 1934

ANIMAUX	Aucun	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.879	1.750	6 10	5 20	4 10	6 90	3 65	2 85	2 05	4 27
Vaches.....	1.253	1.130	5 90	4 60	3 80	7 30	3 55	2 53	1 90	4 67
Taureaux.....	245	235	4 70	4 10	3 70	5 40	2 82	2 25	1 85	3 35
Veaux.....	1.905	1.800	8 60	6 90	5 40	9 70	5 15	3 93	2 97	5 82
Moutons.....	6.083	5.950	14 90	10 40	8 60	16 00	7 45	4 88	3 78	8 00
Porcs.....	1.871	1.871	6 14	5 72	4 14	6 42	4 30	4 00	2 90	4 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.716. — Maine-et-Loire, 220; Sarthe, 300; Mayenne, 300; Loire-Inférieure, 145; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 95; Vienne, 330.
VEAUX : 2.004. — Maine-et-Loire, 45; Sarthe, 407; Mayenne, 30; Indre-et-Loire, 75.
MOUTONS : 14.776. — Maine-et-Loire, 125; Sarthe, 130; Loire-Inférieure, 80; Indre-et-Loire, 80; Vienne, 155; Afrique, 960; étrangers, 505.
PORCS : 2.100. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 290; Mayenne, 13; Loire-Inférieure, 250; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 550; Vendée, 30.

Les campagnes de la grande Presse contre l'Agriculture

Ce que l'on raconte aux Citadins

Nous extrayons d'un article de fond paru en première page du journal "Le Jour" du dimanche 4 novembre 1934, les passages ci-dessous, signés de M. Georges Simonon. Nous les reproduisons sans commentaire, pour édifier nos lecteurs sur les sournoises campagnes menées contre les agriculteurs dans la grande Presse.

Il y a, quelque part dans le Midi, une plaine fertile exposée depuis toujours aux inondations. De tout temps aussi il était recommandé aux habitants de bâtir solidement, avec des matériaux résistants. Les habitants ne l'ont pas fait, faute d'argent et de conviction. Une inondation plus forte que les autres a tout emporté.

Les habitants se sont tournés vers l'Etat, et l'Etat a payé...

Quand j'étais très petit, les femmes portaient des plumes multicolores, et il existait des marchands de plumes partout; il y avait au Sentier des spécialistes, tant producteurs qu'ouvriers; tout un monde vivait de la plume.

Puis on n'a plus porté la plume. Je dois observer, en toute objectivité, que l'Etat n'a pas indemnisé les marchands de plumes.

Je sais bien que ces réflexions paraissent désagréables à certains, et pourtant je ne peux m'empêcher de les faire, tandis que je vois de ville en ville, de campagne en campagne.

Il y a plus de deux ans, n'est-ce pas, que chacun sait que nous avons trop de blé. Eh bien ! les emblavements de l'année dernière n'en étaient pas moins en progression sur ceux des années précédentes.

La vache rapporte. Or, dans une propriété que je connais, la moyenne était toujours — depuis des lustres — moitié de culture et moitié de prés artificiels.

Un nouveau fermier est venu (sans un sou, d'ailleurs). Il a augmenté les emblavements d'un quart. Et, comme je lui demandais s'il devenait fou, il m'a répondu :

— Avec le blé, on est sûr. Le gouvernement ne peut pas lui laisser précéder le blé, il faudra bien qu'il intervienne.

Retournons à Béziers et sourions comme tout le monde sourit ici en serrant les mains qui se tendent.

— La crise ?
— Terrible ! A ce train, dans deux ans, nous ne pourrions même plus payer les impôts. Il est temps que le gouvernement...

Il faut être du Midi pour dire des choses aussi tragiques avec une petite flamme malicieuse au coin de l'œil.

— La misère ?
— Heu !... Elle viendra... Pensez.

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — NANTES

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par ses spécialistes. Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

SOINS		
Extraction la première	les autres.....	8 fr. 4 fr.
Plombage		12 fr.
Traitement racine		12 fr.

PROTHESE		
Dentier, la dent.....		16 65
EXEMPLE :		
Dentier 10 dents, 2 crochets et une base.....		203 15
Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base.....		499 50

Tous ces soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Dressage des Furets pour la chasse au Lapin

L'ÉPREUVE DU TERRIER

Il y a furet et furet comme il y a fagot et fagot.

Pour l'achat d'un furet, comme pour l'achat d'un chien, il faut un essai préalable. Le plus souvent, cet essai consiste à mettre le furet sur le bord du terrier, et, s'il y entre, alors même qu'il n'en a pas délogé Jeannot Lapin, on considère l'épreuve comme satisfaisante.

Les bons furets n'entrent que dans les terriers où gisent les lapins et doivent être assez prompts, assez rapides pour sortir en même temps qu'eux. Quant au furet qui étrangle le lapin, c'est un mythe ou, plutôt, un non sens. Le furet qui s'entortille au terrier est disqualifié : méfiez-vous des furets dormeurs. Si vous éprouvez cet ennui, réveillez le dormeur en envoyant dans le terrier de l'ammoniaque (alcali volatil), au moyen d'un fin tube de caoutchouc attaché au cou d'un autre furet et terminé par une bouchette de compression.

Quand les trous sont assez rapprochés, comme en garenne, le furet bien dressé doit toute la journée chasser seul, sans qu'on lui ait appris, et même retrouver dans les broussailles, les blessés. Un moyen d'épreuve consiste en l'attaque d'un rat. Si le furet hésite pas, on peut généralement le considérer comme bon.

ELEVAGE, NOURRITURE, SOINS D'ENTRETIEN

Pour que le furet reste actif, ardent, il faut le tenir en bonne santé, dans une loge constamment propre, une caisse comprenant : chambre à coucher, lieu retiré pour y prendre la nourriture, promenoir et lieu retiré pour recevoir les déjections.

Dans ces conditions d'hygiène, le furet reste « bon pour le service ». Pour avoir un furet vif et agile, donnez-lui une nourriture appropriée à sa nature et, surtout, évitez les aliments sales : quelques-uns s'en accommodent, mais la plupart meurent, le corps couvert de boutons. Donnez-lui à manger seulement deux fois par jour, peu à la fois, et plus le matin que le soir. Faites une pâtée avec un peu de mie de pain ou de maïs et le jaune bien cru d'un œuf bien frais ; voilà pour le repas le matin. Le soir, donnez au furet un petit oiseau tué et plumé ; à défaut, coupez des petits morceaux de viande fraîche ; si elle est cuite, lavez-la pour en éliminer le sel.

Dans un coin de la caisse, mettez à sa disposition de l'eau propre, fréquemment renouvelée et de la paille où il se blottira pour dormir. Le jour où il ira à la chasse, emmenez-le à jeun. Dès qu'il aura fait tuer un lapin, donnez-lui en les deux yeux ; vous le remettrez en boîte et, au premier terrier où vous le présenterez, il entrera franchement et fera consciencieusement son devoir. Les gretots que vous lui aurez mis au cou feront decamper le lapin ; ainsi, il y a moins de risque que le furet ne l'étrangle et perde du temps, et s'il sort par une autre issue, inconnue, du terrier, vous serez averti à temps pour l'empêcher de s'égarer.

Attachez les gretots, non pas à un collier de cuir, qui pourrait s'accrocher à quelque racine, à quelque aspérité, et l'étrangler, mais à un mince fil de coton ou de laine pouvant passer au moindre effort ; mieux vaut perdre les gretots que le furet. Trois ou quatre petits gretots en cuivre jaune, bien sonnants — comme ceux que portent certains jouets — suffisent et le bruit protège la vie même du furet, au cas où il aurait dans le voisinage, renard, putois ou fouine.

DRESSAGE

Le furet trop gros arrête le lapin et le saigne dans son terrier ; trop petit, il rencontre parfois des obstacles qu'il ne peut surmonter et court le risque de mourir de faim dans quelque fente de rocher.

Faut-il préférer les femelles aux mâles ? Les femelles sont plus vives, plus alertes, surtout moins agressives ; mais on voit aussi des furets mâles, faire un bon travail.

On conseille de couper les crochets du furet pour l'empêcher de saigner le lapin.

Un furet bien dressé et auquel on a coupé les crochets n'est pas moins acharné sur le lapin ; il sort, à califourchon sur son dos, en le tenant rudement serré par la peau du cou.

Xavier FAUCILLON.

(La Famille Rurale).



Superphosphate de chaux
engrais de base

Produit chimiquement technique et purifié, spécialement adapté aux besoins de l'agriculture. Superphosphate, 6, rue d'Argenson, PARIS (8).

Association Générale des Producteurs de Viande

Le Comité directeur de l'Association générale des Producteurs de viande s'est réuni le 25 octobre à Paris, sous la présidence de M. Lavoine, président.

Après avoir étudié successivement la situation du marché, l'organisation de la répartition et la consommation dans l'armée et dans la marine, il a approuvé à l'unanimité la résolution suivante :

Considérant :

Que malgré le contingentement et en raison d'une offre intérieure considérable et d'une demande réduite, les cours du bétail restent à un niveau extrêmement bas et désastreux pour les producteurs ; renouvelle ses vœux antérieurs ;

Insiste tout particulièrement sur la nécessité de maintenir à zéro les contingents de toute viande sur pied et abattue ;

Demande que tous les produits étrangers susceptibles de faire concurrence à la viande soient complètement interdits en France dès le trimestre prochain, notamment les viandes salées, la charcuterie, les volailles, le gibier ainsi que les corps gras en général ;

Appelle l'attention des Pouvoirs publics sur les répercussions que pourrait avoir encore pour notre production bovine et porcine dans un avenir prochain la modification éventuelle du régime de la Sarre ;

Demande qu'un nouvel effort soit fait par les Administrations de la Guerre et de la Marine pour utiliser dans la constitution de leurs stocks, des viandes congelées métropolitaines ainsi que pour absorber à certaines époques des viandes françaises stockées au moment des plus bas prix ;

D'autre part :

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport de MM. Herriot et Tardieu sur les prix de la viande et du lait.

Le Comité directeur proteste contre les comparaisons inexactes et tendancieuses des prix à la production selon les régions et contre les interprétations des baisses à la consommation que le rapport fait apparaître, baisses qui résultent uniquement d'un nouveau sacrifice fait par les producteurs ;

Demande instamment qu'aucune des mesures préconisées dans ses conclusions ne soit mise à exécution avant que les représentants qualifiés des Associations compétentes aient été appelés à donner leur avis motivé et détaillé sur les conséquences possibles de chacune de ces mesures ;

Que soient mises à exécution dans le plus bref délai toutes les mesures susceptibles de développer actuellement la consommation de la viande et, par conséquent, de la revaloriser à la production, notamment par la réduction des charges fiscales et des prix de transport.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

107. — Propriétaire BEAU VIGNOBLE en état remarquable, le donnerait à 1/2 fruits ; vignoble d'un ensemble, autour habitation, très bon vin réputé, vendu à l'avance. Travail facile. Cellier moderne, pompes et cuves. Travailleur et excellentes références exigées. S'adresser au Syndicat.

114. — VIGNOBLES et PEPINIERES des meilleures variétés (hybrides sélectionnés) : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803 ; Coudure 13 ; Bertille-Seyve 2846 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Perrier, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépinieriste, Domaine de la Ronde, à Jaunpuy-Claire (Vienne).

144. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard ; greffons sélectionnés. Hybrides N° 4986 blanc, 4643 roi des noirs, 5455 rouge ; Baco rouge N° 1, Baco blanc N° 2, Bertille-Seyve 450, Noah et Othello. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1935, aux meilleures conditions possibles. S'adres-

ser à M. Meneux Auguste, viticulteur au Guédon, La Chapelle-Basse-Mer ; 36 ans d'expérience en plants de vigne.

148. — A vendre PLANTS DE VIGNE hybrides producteurs directs racinés, en plants extras : Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5409, 6468, Baco 22 A, Bertille-Seyve 450, Gaillard 157.

Rouges : Seibel 4643 (le Roi des Noirs), 5163, 5437, 5455, 5487, 6905, 8745 ; Baco N° 1, Bertille-Seyve 2862, Gaillard 2.

Greffés extras sur 3309 : Muscadet, Colombard.

Hybrides nouveaux : Rouges : Seibel 7053, 8745 8916.

Blanc : Seibel 10.173. Prix-courant franco.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

153. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Courpie (Maine-et-Loire) offrent PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Gros-Plant, Pinot, Colombard, etc... ; plants extra et hybrides racinés et greffés 4986, 4643, 5409, 6468, 7053, Baco, Bertille-Seyve, Othello, etc., à de bonnes conditions.

10 Pommeiers, tiges 2 mètres, 10 à 12 cm. de tour, 120 fr. ; 8 à 10 cm. de tour, 90 fr. Poiriers basse tige variés, 40 fr. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

154. — Comte J. Armand recommande MENAGE cultivateur, basse-cour ; homme toutes cultures, menant bœufs et chevaux, sobre, fort, travailleur. S'adresser Château de Carheil, Plessé.

DEMANDES

130. — On demande un MENAGE, homme toutes mains, femme cuisinière, Delatour, Montfaucon-sur-Moine (Maine-et-Loire).

131. — On demande à acheter JEUNE CHEVAL DE TRAIT, avec carrosse et harnachement. De la Tulhaye, l'Hérault, route de Saint-Joseph, Nantes.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves..... 47 >>
Riz Saigon n° 1..... très variable
Brinsures de Riz..... 55 >>
Issues de Riz..... 55 >>
Farine de Manioc..... 60 >>

Farine « Le Titan » pour pores et bovins, les 100 kil. départ..... 70 >>
Farine Araçide « Armor » qualité courante..... 75 >>
qualité extra-blanche..... 80 >>

Farine « Kystlet »..... 165 >>
Farine lactée T. T..... 175 >>
Mais pour volailles..... au cours
Tourteau Amior, en plaques 70 >>
Tourteau Copland's Chepteline 83 >>

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1..... 67 >>
« Sucraff » N° 2..... 65 >>

ALIMENTATION DES BOEUFs VACHES ET VEAUX

Optima lait :
cordon vert..... logé 75 >>
cordon rouge..... logé 88 >>
Optima engraissement :
pour bœufs..... logé 84 >>
Optima veaux d'élevage :
cordon vert..... logé 75 >>
cordon rouge..... logé 88 >>

Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 >>
Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé, logé 80 >>
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourte.) logé 84 >>

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 80 >>
Optima pour porcelets et truies..... 100 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provençende

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 165 >>
Granulé condensé..... 115 >>
Grande Ponduse..... 130 >>
Farine de viande alimentaire 130 >>
Farine d'os alimentaire..... 80 >>
Coquilles huîtres broyées..... 55 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés

Mélassé Say..... 69 >>
Non mélassé Say..... 65 >>
Paille mélassée Say, 50 %..... 60 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Société anonyme "Ovox"

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses..... 117 >>
N° 2 pour sujets en croissance..... 125 >>
N° 2 bis, pour poussins..... 145 >>
N° 2 ter, pour poussins..... 125 >>
N° 3, pour poules en mue..... 125 >>
Coquilles d'huîtres, logées..... 61 >>
Boulettes « LAPOX », logées..... 102 >>
Farine de viande, logée..... 190 >>
par 50 kilos, majoration ; tailles facturées 2.50 non reprises.

Savons

Croix d'Or..... 190 >>
G. H. B..... 185 >>

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 8 novembre.

Farine de froment..... 171
Blé nouveau (officiel)..... 108 50
Avoines grises ou noires..... 51
Avoines bigarrées..... 46
Sarrasin Bretagne..... 62
Sarrasin Loire-Inférieure..... 64
Orge indigène (Côtes-du-N.) 58
Son bonne fabrication..... 46

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 2 novembre

VEAUX : 440. — Le demi-kilo sur pied : 1^{re} qualité, 4.25 à 5.75. Tous les kilos payables.
BOEUFs : 6. — Le demi-kilo : Devant : 1^{re} qualité, 3 à 3.50 ; 2^e qual., 2.50 à 3 fr. ; 3^e qual., 2 à 2.30. Derrière : 1^{re} qual., 3.50 à 4 fr. ; 2^e qual., 2.50 à 3 fr. ; 3^e qual., 1.50 à 2 fr.

CULTIVATEURS... Allez voir

les champs de choux magnifiques
les tas de betteraves énormes
obtenus avec

"Engrais Salmon "PRIMOSÉINE" ET MAINTENANT... Voici l'Automne

Fidèle à sa devise : Qualité avant tout, la Fabrique des ENGRAIS SALMON livre à des prix très intéressants

Pour vos Prairies

Son engrais des Prés Phospho-Potassique 13/6, dont le prix est sensiblement égal à celui des scories les plus riches.

Pour vos Semailles

Son « Céréales », ses « Richoséines », dont les noms indiquent bien l'intérêt, dont les prix sont également très intéressants.

Pour vos Vignes

